



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 16 décembre 2024
Sous la présidence de M. Laurent COUNILLON,
Vice-Président Recherche et Innovation,
Et la vice-présidence de M. Ali DOUAI,
Vice-Président Formation et Innovation pédagogique

N°14/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLAGAMBA Ugo, M. BELLET Jonathan, M. BIZIOU Michael, M. BORGESE Franck, Mme BOUNEMRI Célia, M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme COURTIN Christine, M. DIEDERICHS Thibault, M. DUFRAISSE Bruno, M. ETESSE Jean, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe, M. HARIB Naïm, M. HURON David, Mme KRAFFT Jackie, M. MERCIER Julien, Mme MICHELET Véronique, Mme MONTAGNE Véronique, M. MSAOUR Yanis, M. OTTAVI Jean-Antoine, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, Mme PLOUVIEZ Mélanie, Mme POTOT Swanie, M. REIS Patrice, Mme RUFINI alexandra, Mme SIBILLE Brigitte, M. VIGROUX Alban, Mme VINCIGUERRA Joséphine, M. VIZZARI Jean-François,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ADAM Carine à M. BELLAGAMBA Ugo, Mme BERTOLOTTI Emma à M. MSAOUR Yanis, Mme BERTRAND Marie-France à M. DOUAI Ali, M. BOSCARI Alexandre à Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, M. BRAU Frédéric à M. MERCIER Julien, Mme DEMARIA Samira à M. HURON David, Mme CARUCHET Elodie à M. DIEDERICHS Thibault, Mme FEDELE Carine à M. BORGESE Franck, M. FOURNIER Laurent à Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme GODIER Stéphanie à M. COUNILLON Laurent, Mme HERITIER Camille à M. BAILLY-BECHET Marc, M. HUSSENOT Anthony à M. REIS Patrice, Mme LAUDATI Patrizia à M. HURON David, Mme LEMAHIEU Ann à M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme LEMAIRE Elisabeth à M. BORGESE Franck, Mme N'AÏT-BOUDA Faïza à M. BAILLY-BECHET Marc, Mme PERETTI Alexandra à M. BELLAGAMBA Ugo, Mme RANDAZZO Alessandra à Mme BOUNEMRI Célia, Mme SIGLOCH Karin à Mme MICHELET Véronique, M. TANTI Jean-François à M. COUNILLON Laurent, M. TEISSEIRE Pascal à M. VIZZARI Jean-François, M. TORRENTI Camille à M. DOUAI Ali, Mme YAMOUNI Soraya à Mme BOUNEMRI Célia,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BAUBIAT Emma, Mme BEHAR Claire, M. BLANC Frédéric, M. BORNEMANN Soren, M. BOURGEOIS Nicolas, Mme BOUVET Océane, M. BURRONI Gaël, Mme CABRIO Elena, Mme DUBARLE Léa, Mme FLAMENT Agathe, Mme FONTAINE Geneviève, M. FRANQUET Erwin, M. GARCIA Dimitri, M. HACHEM Elie, Mme JOUIN Emilie, Mme NAVARRO Jade, Mme NIELSON Nathalie, Mme PAUL Anne-Gaëlle, M. PONTY Yannick, M. ROUSTAN Valentin, Mme SEITZ-POLSKI Barbara, M. SERRANO Benjamin, M. TRUBERT Jean-François,

M. DOUAI ouvre la séance et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : relatif à une **Modification campagne emplois EC 2025**

La proposition relative à l'ajout de point à l'ordre du jour est approuvée avec 39 voix pour et 3 abstentions

I.- Modification campagne emplois EC 2025

Prise de parole de Mme d'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne :

On a des modifications mineures sur la campagne d'emploi 2025. Donc comme vous le savez, on vous a présenté la campagne d'emploi 2025 avec toute la volumétrie lors d'un CAC Plénier il y a 2 ou 3 semaines, et bien évidemment nous avons fait un retour vers les composantes et dans le cadre de ce retour, on a eu 2 demandes d'ajustement que nous avons trouvées légitimes et c'est donc pour cela que l'on va vous proposer les ajustements sur 2 supports.

Alors, pour vous rappeler que sur l'ensemble des demandes, on a arbitré de la manière suivante : on avait 32 demandes qui étaient dans le cadre, on a fait un arbitrage qui nous a amené à 29 supports d'enseignants-chercheurs qui ont été arbitrés favorablement et dont vous aviez eu tout le détail qui vous avez été communiqué dans un tableau.

Donc nous avons deux ajustements qui concernent un poste de MCF pour POLYTECH en 27^{ème} section et un poste de PR en 11^{ème} section.

Les deux modifications sont les suivantes :

1. Le poste qui avait été validé dans la 27^{ème} section était en fait classé 8^{ème} par la composante le support étant disponible, en revanche le poste qui avait été classé 2^{ème} par la composante avait été arbitré négativement car le poste (le support) n'était plus disponible, il avait été utilisé pour céder un contractuel. Ce que nous avons proposé, en accord avec la composante, c'est de faire un redéploiement, c'est-à-dire d'utiliser le support qui était en fait corolaire de celui qui était à la 8^{ème} place pour le remettre en face de celui qui était à la 2^{ème} place, et donc suivre de manière plus pertinente le classement de la composante.
2. Le support en 11^{ème} section, études anglophones PR, vous voyez que le profil était « interculturelité, narrativité, médias » et lors du retour et des interactions avec la composante, ils se sont rendus compte lorsqu'ils ont commencé à constituer leur comité de sélection, que le vivier serait trop restreint. Donc ils nous ont demandé s'il était possible d'élargir le profil pour avoir un vivier plus conséquent. Ce qu'ils proposent c'est : « Littérature britannique, traduction, narrativité » ce qui leur permettra d'avoir un concours digne de ce nom.

Donc voilà les 2 ajustements que l'on vous propose : un redéploiement et un élargissement du profil du poste ; ce qui ne change pas la volumétrie mais ce qui permet de mieux accompagner la stratégie des composantes.

Question de Mme LEMAIRE Elisabeth : j'ai entendu dire que finalement les CPJ n'étaient plus suspendues et qu'il y en aurait à Nice, c'est vrai ou pas ?

Réponse de M. COUNILLON Laurent : on a su une semaine avant la deadline, qu'il y aurait possiblement des CPJ. Ça c'était quand on avait encore un premier ministre. On a fait remonter à toute vitesse 3 CPJ qui étaient dans le document pluriannuel sur les CPJ, de mémoire, une dans tout ce qui est math/neuro, une autre dans les matériaux/créa, et une autre en connexion avec l'observatoire en géosciences et système planète Terre. On avait à peu près anticipé en se disant « si jamais il y a quelque chose, on pourra sortir 3 CPJ à toute vitesse », on l'a fait en 4 jours.

Mme d'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne précise que : Concernant le poste sur Polytech, en fait, il y en avait un qui avait été arbitré favorablement qui était classé 8, et celui qui était classé 2 avait été arbitré défavorablement car, comme je vous l'avais expliqué, il y a des points techniques de disponibilités des supports et ensuite des arbitrages plus stratégiques. Et donc, lorsque l'on avait vérifié la disponibilité du support qui était classé 2, il n'y avait plus de support disponible. Et l'autre était classé beaucoup plus bas et là, il y avait effectivement une démission je crois et le support était disponible. Et donc de manière un peu « mécanique » on avait dit d'abord non sur la disponibilité du support ; et nous n'avions pas été pleinement vigilants sur le classement du support et ce n'était pas du tout cohérent. Et donc on a pu faire ce jeu de chaises musicales pour faire remonter le support là où finalement il y avait besoin d'un concours.

Question de M. CAILLAU Jean-Baptiste : sur le même sujet, est ce qu'il y a eu un échange avec la composante ?

Réponse de Mme d'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne : On s'est concerté pour accompagner la composante, on s'est assuré que tout le monde était d'accord au niveau du laboratoire, du département, de l'EUR, que tout était aligné et c'est pour cela que l'on vous propose cette adaptation.

Intervention de M. COUNILLON Laurent : en fait, avec la pression budgétaire et la pression sur l'emploi que l'on a, c'est que nous avons une règle que nous avons choisie d'assouplir un peu, qui était de remettre au concours que les postes dont on sait que le support n'est pas parti ailleurs, et là ça a conduit à mettre au concours un poste dont le support était là mais il y avait un poste beaucoup plus prioritaire notamment pour le laboratoire.

Intervention de Mme d'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne : cela veut dire qu'en face du poste classé 8eme maintenant il n'y a plus de support, ça aussi il faut que ce soit très clair. C'est cela qui est parfois difficile à suivre au niveau des composantes et des SRHP, c'est que parfois il y a ce jeu des chaises musicales qui n'est pas évident et que l'on essaye d'accompagner au mieux.

Intervention de Mme OURIACHI Marie-Jeanne : c'est bien de faire ce retour au niveau des composantes quand il y a des éléments comme cela.

Question de Mme OURIACHI Marie-Jeanne : j'ai juste une question par rapport aux CPJ, on ne les vote pas ? Les CPJ ne sont pas votées par le CAC Plénier ?

Intervention de Mme d'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne : dans le mandat précédent, on les voyait pour information à partir du moment où on les avait vraiment obtenues. C'est quelque chose qui est assez parallèle en fait.

Question de M. CAILLAU Jean-Baptiste : il y a un vote en CA quand même ?

Réponse de M. COUNILLON Laurent : c'est arrivé super vite et c'est la première fois que je m'en occupe comme vous le savez. C'est un système qui est toujours un peu parallèle, ce qui se passe aussi c'est que les organismes nationaux de recherche ont leur politique CPJ, donc 2 jours avant on a eu un tableau de ce que le CNRS voulait faire. Donc ce que je ferai un CAC RH en conséquent car c'est une question parfaitement pertinente et ça fait partie aussi du dispositif. On ne manquera pas de vous faire un retour à un moment donné sur ce qui a été fait et comment on peut faire.

Intervention de M. COUNILLON Laurent : vous savez c'était vraiment un mode dégradé, car jusqu'au dernier moment il était censé ne pas y en avoir et au dernier moment ça a été validé, sachant que le ministère nous a dit : « faites remonter les CPJ » alors que nous n'avions aucune idée de la volumétrie, mais on a aucune idée si finalement l'arbitrage ne sera pas 0.

Intervention de M. DOUAI Ali : sachant que ce qui avait été fait pendant la mandature précédente et qui avait changé pendant la première année était que le ministère avait demandé une perspective pluriannuelle, c'est-à-dire une liste de thématiques avait été remontée, qui donne un peu le cadrage d'une certaine manière.

Intervention de M. COUNILLON Laurent : et donc ce qu'on a fait, c'est que dans cette liste pluriannuelle, il y avait un certain nombre de CPJ (de mémoire 14) et on a séché cette liste-là cette année. On a repris celle qui avait été discutée lors de la mandature précédente. Encore une fois on ne sait pas si on en aura, peut-être entre 0 et 2.

M. DOUAI Ali propose de passer au vote sur la validation de ces modifications

Les propositions relatives aux modifications des postes dans la Campagne d'emploi des Enseignants-Chercheurs sont approuvées avec 44 voix pour et 1 abstention.

II.- Formation

II.2- Accès au 1er Cycle (Parcoursup) et modalités relatives à la sélection en Master 1

M. DOUAI rappelle que les capacités d'accueil ont été votées par le CAC du 26 novembre pour les 1er et 2e cycle et qu'il avait été fait part à cette date d'échanges avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans un contexte tendu, aux termes desquels un communiqué type a été diffusé aux universités mettant en avant un certain

nombre de mesures visant à alerter le Ministère sur une situation budgétaire qui ne leur permettra plus de travailler convenablement dans leur cœur de métier en 2025. Dans ce cadre un document est présenté dans lequel a été ajouté, aux capacités d'accueil déjà votées, une colonne supplémentaire faisant figurer les capacités tenant compte des contraintes budgétaires. Cette dernière colonne fait apparaître pour Parcoursup et Mon Master, par rapport aux capacités votées le 26 novembre, un différentiel de moins de 20% pour les formations offrant plus de 200 places, de moins 15% pour celles offrant entre 100 et 200 places et de moins 10% pour celles qui offrent un nombre de places inférieur à 100. Ainsi 1500 places en moins seraient proposées. Toutefois, au terme de discussions au sein de la gouvernance il a été décidé de ne pas mettre cette proposition au vote en raison, d'une part, d'un contexte actuel dans lequel l'établissement sollicite une inspection générale au début de l'année 2025 afin que ses finances soient certifiées. Au terme de cette inspection, un rapport sera remis au ministère et un certain nombre de préconisations pourront être effectuées. Il est par ailleurs fait observer que pour l'année 2025, une campagne d'emploi identique à celle de l'année 2024 a été menée ce qui rend délicate la posture qui consisterait à indiquer que l'établissement n'est pas en mesure de mettre en œuvre les capacités d'accueil prévues. M. DOUAI précise enfin que sur l'ensemble des universités avec lesquelles université Côte d'Azur a échangé seules 2 universités ont joué le rapport de force avec leur recteur sur les capacités d'accueil d'un certain nombre de formations. Il est précisé que toutes les autres universités de la région n'ont pas souhaiter aller dans ce sens et que seule AMU a demandé la réduction de près de 30% de 3 formations à plus de 500 places mais que cette disposition a été prise indépendamment du contexte budgétaire. Enfin M. DOUAI précise que si cette mesure doit être adoptée, il conviendrait qu'elle le soit à une très forte majorité pour qu'elle ait une véritable portée symbolique, or il semblerait, au vu des discussions qu'il a pu avoir avec les différents enseignants et responsables de formation, que toute la communauté n'adhère pas à cette idée de réduction de places, certains craignant qu'elle puisse favoriser l'essor de l'offre des établissements privés très présente sur le territoire. Il précise enfin que même si les conseils de l'université s'étaient prononcés favorablement, la proposition n'aurait eu qu'une valeur symbolique car elle aurait été refusée par le recteur qui est décisionnaire.

Un vote sur les capacités d'accueil est toutefois proposé, car dans le tableau relatif aux M1 présenté au CAC du 26 novembre, une ligne avait été omise concernant un master qui n'avait pas été ouvert en septembre 2024 mais qui était prévu dans l'offre de formation validée en avril et qui concerne le parcours « Pratiques immersives et interactives (P21) » de la mention « Humanités et Industries Créatives » présente sur le campus Méliès de Cannes. Il est donc proposé aujourd'hui de revoter le tableau avec l'ajout de cette ligne supplémentaire.

À M. BELLET qui s'inquiète d'une éventuelle baisse de la dotation accordée à l'établissement si les capacités d'accueil étaient revues à la baisse, M. DOUAI répond que la dotation est figée depuis 2011, qu'elle n'est donc plus fonction du nombre d'étudiants inscrits, et qu'elle n'a pas augmenté alors que l'Etablissement est passé de 24 000 étudiants en 2011 à 30 000 étudiants en 2024. Il indique qu'un des indicateurs qui est notamment pris en compte dans le calcul de cette dotation est lié au taux des réussites en 3e année de licence. Il précise ainsi que, sauf à observer une chute très conséquente du nombre d'étudiants, il n'y a pas de corrélation entre les variations du nombre d'étudiants d'une année sur l'autre et la dotation attribuée. Il indique ensuite à la demande de M. MERCIER que ces capacités d'accueil revues qui ne sont pas votées aujourd'hui pourrait constituer une base de travail pour l'année suivante si la situation budgétaire n'évolue pas significativement. Les capacités votées en novembre seront quant à elles maintenues quel que soit l'issue de l'inspection qui aura lieu en janvier 2025, une nouvelle discussion se tiendra en octobre ou novembre prochain pour fixer celles de l'année suivante. M. COUNILLON explique que l'inspection permettra d'avoir une certification extérieure attestant que la situation de l'établissement repose sur des comptes sains. La question sera ensuite de savoir ce qui sera entrepris compte tenu de la situation budgétaire et comment vont être réglés en interne les aspects financiers, en envisageant peut-être des actions auprès des ministères de tutelle pour éventuellement récupérer des marges de manœuvre. M. DOUAI souligne que l'évocation de la réduction des capacités d'accueil était le seul point qui pouvait interpeller le recteur.

À M. BORGESE qui s'interroge sur l'opportunité d'une inspection générale alors que beaucoup de temps et d'énergie ont déjà été récemment consacrés par l'établissement à l'évaluation HCERES, M. DOUAI répond qu'il ne s'agit pas d'une évaluation de même nature, celle de l'inspection générale portant essentiellement sur le volet financier. Il précise également que cette inspection a été convoquée dans l'idée de contredire la vision ministérielle.

Mme LEMAIRE indique, en sa qualité de membre de la commission des finances, que lors de la dernière réunion de cette commission, il a été évoqué la nécessité de faire une dizaine de millions d'euros d'économies. Elle aurait souhaité que ce point soit évoqué en CAC, M. DOUAI répond que le budget n'entre pas dans le périmètre de compétence du Conseil Académique n°4 du 16/01/2024

Conseil Académique et ne peut être évoqué dans ce conseil préalablement à sa présentation au Conseil d'Administration, Mme LEMAIRE souligne toutefois que parmi les arbitrages figure le projet de suppression d'exonération des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires et pense que ce sujet pourrait être discuté en CAC. M. DOUAI confirme que ce point sera bien à l'ordre du jour d'un prochain CAC dans le cadre de la politique d'exonération présentée annuellement, le précédent vote sur ce point ayant eu lieu au CAC du 8 février 2024.

Mme LEMAIRE ajoute que M. Luc PRONZATO, président de la commission des finances, a rédigé un compte rendu de la réunion qu'elle souhaiterait communiquer aux membres du CAC en sa qualité de représentante du CAC à la commission des finances.

Le tableau présenté relatif aux capacités d'accueil intégrant une ligne supplémentaire relative au M1 parcours « Pratiques immersives et interactives (P2I) » ainsi que la fiche qui s'y rattache sont approuvés avec 48 pour 2 contre et 2 abstentions.

III.- Recherche

III.3.- Examen des dossiers de demande de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2025 – Volet COLLOQUES

Annexe Tableau d'attribution des subventions CSI 2025 (volet colloques)

Avant de procéder à l'étude des projets Crédits Scientifiques Incitatifs « volet Colloque », M. Laurent COUNILLON présente une rétrospective de l'évolution du soutien aux CSI des deux dernières années.

Évolution du soutien CSI Colloques						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nbre de demandes	Montant CSI Colloque	% de soutien sur financements sollicités
2023	42	172 116 €	17	40,48%	50 700 €	29,46%
2024	42	148 537 €	27	64,29%	75 120 €	50,57%
2025	47	173 500 €				

M. Laurent COUNILLON précise que l'appel à projet CSI a vu apparaître l'année dernière une évolution du processus pour les trois unités mixtes de recherche du domaine des Sciences de la Terre et de l'Univers (STU) : ARTEMIS, GEOAZUR, LAGRANGE. Pour toutes les unités hors domaine Science de la Terre et de l'Univers (STU), le processus reste inchangé par rapport aux années précédentes.

L'examen des demandes soumises à l'arbitrage par les 3 unités mixtes de recherche du domaine STU ayant pour tutelle l'OCA, sera effectué par le Conseil Scientifique (CS) de l'OCA. Le résultat des arbitrages sera présenté lors de la séance du Conseil Académique du 19 décembre 2024.

Suite à l'étude des rapports (un rapporteur par demande), les demandes de subvention du volet Colloques sont examinées par le Conseil Académique.

Après les débats et arbitrages effectués lors de la séance, M. Laurent COUNILLON propose de passer au vote pour valider les propositions d'attribution de crédits.

Le Conseil Académique Plénier donne un avis favorable à l'unanimité sur les attributions de crédits aux projets CSI 2025 « Volet Colloques » (44 voix POUR) (cf. Tableau de classement en annexe).

Le Conseil Académique du 19 décembre 2024 délibérera sur les attributions des subventions CSI 2025 pour les 3 volets de l'appel à projets.

M. Laurent COUNILLON remercie les conseillers et conseillères pour leurs rapports et leurs interventions.

Pour le Président et par
délégation,
Le Vice-président Recherche,



Laurent COUNILLON

